

Mercredi 25 Novembre 2009 - n°488

Economie - Réformes des collectivités territoriales - Le Chef de l'État se veut rassurant

Economie - Taxe professionnelle - Le Sénat valide le volet entreprises et renvoie à plus tard pour celui des collectivités locales

Economie - Internet - Le point de vue des maires et des citoyens

Economie - Dunkerque 2010 - Conférence Européenne des Villes Durables

Tourisme - Une convention ministérielle pour accroître l'attractivité touristique du patrimoine français

Economie - Numérique - Grand emprunt : 4 milliards pour débloquer le très haut débit

Economie - Agenda

Economie - Traité de Lisbonne et nominations

ECONOMIE

Réformes des collectivités territoriales - Le Chef de l'État se veut rassurant

Après avoir exprimé des excuses pour ne pas avoir pu se rendre au Congrès des maires de France, le chef de l'Etat a voulu resserrer le lien de confiance entre les élus locaux et l'Etat en invitant les maires à l'Élysée, vendredi dernier. Il faut dire que cette réunion de fin semaine a suscité bien des contestations de la part de nombreux maires, dont certains avaient *in fine* fait le choix de ne pas se rendre à l'Élysée.

Rappelant que l'axe central de l'action du gouvernement était la modernisation de la France, le chef de l'Etat a rappelé, tenant compte de la diversité des territoires français, que l'Histoire est une richesse et qu'il ne s'agissait pas dans ces réformes de supprimer un échelon administratif. « Les communes, les départements, les régions ont une légitimité incontestable », a-t-il souligné.

Réforme de la taxe professionnelle

« En donnant la priorité à la compétitivité des entreprises, nous agissons sur le long terme, il faut réindustrialiser la France pour créer des emplois et revitaliser les territoires » a déclaré le chef de l'Etat justifiant ainsi qu'on ne reviendrait pas sur la suppression de la taxe professionnelle, « parce qu'il en va de la compétitivité de la France ». Le chef de l'Etat s'est dit cependant ouvert au débat pour des aménagements, notamment grâce à la clause de revoyure annoncée deux jours plutôt par le Premier ministre devant les maires.

Réforme des collectivités territoriales

Se voulant rassurant, le Chef de l'Etat a confirmé que l'échelon communal était au cœur de la réforme et qu'il était le seul – avec l'Etat – à conserver la clause de compétence générale.

Les départements et les régions seront investis de blocs de compétences et pourront toujours aider les petites communes. Pas un seul département n'aura moins de quinze conseillers territoriaux, et les cantons réformés seront plus équitablement pris en compte par cette réforme.

Enfin, avant de répondre aux questions des élus, le président de la République a soulevé la question des métropoles tout en demandant aux élus de ne pas opposer les territoires ruraux et les territoires urbains. La tenue des assises des territoires ruraux annoncées pour janvier 2010 devrait, selon le chef de l'Etat, permettre d'établir une carte des services publics au niveau départemental et répondre aux attentes des élus.

Pour conclure, le chef de l'Etat a annoncé son intention de faire de cette première réunion à l'Élysée, un rendez-vous annuel d'échange avec les maires de France.

ECONOMIE

Taxe professionnelle - Le Sénat valide le volet entreprises et renvoie à plus tard pour celui des collectivités locales

Dans le cadre du débat sur la loi de finances pour 2010, les sénateurs ont voté en faveur de la « suppression » de taxe professionnelle pour les entreprises à compter du 1er janvier prochain. Par 178 voix contre 159, les sénateurs ont donc validé, samedi dernier en séance solennelle, l'article 2 prévoyant le remplacement de cette taxe par la contribution économique territoriale (CET). La CET repose toujours sur deux piliers renommés par les sénateurs « cotisation foncière » et « cotisation sur la valeur ajoutée ». Les parlementaires de la majorité ont ainsi approuvé les dispositions élaborées par la commission des finances du Sénat qui prévoient de déphaser légèrement l'adoption des conditions de cette réforme pour les collectivités locales.

Vote en deux temps

Pour plus de lisibilité et pour se donner le temps d'affiner les simulations, le Sénat a décidé de voter en deux étapes :

dans l'immédiat les mesures en faveur des entreprises applicables dès 2010 ; à partir du 5 décembre le Sénat adoptera les mesures qui concernent les collectivités locales à compter de 2011 et les années suivantes. Le Sénat a ainsi obtenu du gouvernement le principe d'une « clause de revoyure » qui instaure un réexamen de la répartition des impôts avant le 31 juillet 2010 dans le cadre d'un collectif budgétaire, puis si les compétences des collectivités changent.

Le vote de samedi dernier engage donc véritablement la réforme de la taxe professionnelle du point de vue des entreprises et de l'allègement fiscal qui leur est consenti ; pour ce qui est de l'autonomie financière des collectivités locales, de la péréquation et de la compensation, il faut attendre la seconde partie du projet de loi de finances, comportant des articles non rattachés sans effet budgétaire immédiat.

Au-delà de cette clause de revoyure, il reste à examiner la sécurisation des ressources pour les collectivités locales et la mise en place du mécanisme de territorialisation du nouvel impôt basé sur la valeur ajoutée. Autant dire un véritable mécano puisqu'il s'agit rien moins que de définir la répartition et la péréquation des nouvelles ressources entre niveaux de collectivités et de permettre aux départements de faire face à leurs dépenses sociales en pleine explosion depuis le début de la crise.

Victoire des entreprises

Avec l'offensive des représentants des entreprises, les sénateurs n'ont dans le même temps revu qu'à la marge le barème de la cotisation assise sur la valeur ajoutée. Ils ont toutefois, contre l'avis du gouvernement, décidé de faire payer aux entreprises de plus de 500 000 euros de chiffre d'affaires, une cotisation minimum de 250 euros. En effet, avec le barème initial et son jeu d'abattements, seules les sociétés de plus d'un million de chiffre d'affaires auraient effectivement contribué à la cotisation sur la valeur ajoutée. Disposition qui ne devrait pas passer le cap de la commission mixte paritaire, les sénateurs ont également décidé de relever de 3 % à 3,5 % de la valeur ajoutée le plafond de la CET pour les entreprises.

S'agissant des professions libérales, les sénateurs ont en partie répondu à l'Union Nationale des Professions Libérales (UNAPL), puisque les libéraux qui emploient moins de cinq salariés (au régime des Bénéfices Non Commerciaux) ont une assiette particulière d'imposition, avec une part foncière et une part égale à 6 % des recettes. Ce taux a été ramené à 5,5 %.

Reste au Sénat le soin de s'atteler au deuxième volet de la réforme : la nouvelle répartition des impôts locaux en 2011. Outre l'attribution d'une part plus importante de la valeur ajoutée au bloc communal (de 20 à 35 % du produit national), il revient au gouvernement le soin de traiter l'épineuse question des territoires couverts par un nombre important de PME et qui verront fondre leurs ressources fiscales.

On le voit ici, les désaccords entre le gouvernement et les élus locaux sur les conséquences de la suppression de la taxe professionnelle, qui représente la moitié des ressources fiscales des collectivités locales, sont très loin d'être surmontés.

ECONOMIE

Internet - Le point de vue des maires et des citoyens

Un sondage a été réalisé par l'institut BVA, auprès d'un échantillon représentatif de 400 maires français et des citoyens français et européens, à l'initiative d'Orange et du Journal des Maires. Un second sondage a été réalisé par Internet auprès d'échantillons représentatifs d'habitants de 15 à 65 ans, dans chacun des 8 pays suivants : l'Allemagne, l'Espagne, la France, la Grèce, l'Italie, la Pologne, le Portugal et le Royaume-Uni. Au total, 5 010 Européens ont donc été interviewés.

Tous les maires de communes de plus de 10 000 habitants interrogés déclarent utiliser Internet dans le cadre de leur fonction, plusieurs fois par semaine.

La perception d'Internet par les maires et les citoyens

Les maires perçoivent dans l'outil Internet un moyen de se rapprocher des citoyens et de leur proposer un nouveau service (45%), de gagner du temps (20%), de renforcer l'image de modernité et d'innovation de la commune (14%), d'améliorer la gestion interne de la collectivité (14%) et enfin de réaliser des économies (7%).

Tous, maires, Français et Européens appréhendent largement les TIC comme très ou plutôt efficaces pour favoriser le développement économique dans certains territoires ou contribuer à la protection de l'environnement, et dans une moindre mesure, améliorer la qualité des services publics (77% des maires et 78% des Français).

Différences entre maires et citoyens pour juger des services on-line municipaux prioritaires

Les services en ligne jugés d'un commun accord par les maires et les Français « importants ou prioritaires » à développer dans les prochaines années sont les suivants :

- Les services de l'état civil (obtenir un extrait d'acte de naissance ou de décès...). Les maires sont 75% à penser mettre en place ces services dans les prochaines années.
- L'aide aux personnes âgées (s'inscrire à des services d'aide au maintien à domicile). Les maires envisagent de la mettre en place dans les prochaines années dans 60% des cas.
- Les transports (payer son titre de transport par mobile, réserver en ligne...). Ce service est prioritaire pour 75% des Français et 67% des maires, mais ces derniers sont seulement 55% à penser le mettre en place bientôt.
- La diffusion de l'actualité communale grâce aux services en ligne est jugée importante par 61% des Français et 60% des maires.

A contrario, les domaines d'action jugés les moins prioritaires, à la fois par les maires et les Français sont l'éducation, l'urbanisme et la démocratie participative.

Enfin, les maires et les citoyens divergent sur l'importance à accorder aux services en ligne liés à l'enfance (jugés

importants par 80% des Français contre 57% des maires) et au e-tourisme (jugé important par 73% des maires contre 66% des Français).

La perception d'une fracture davantage informatique que numérique

83% des maires estiment que plus de la moitié de leurs administrés sont éligibles à Internet, c'est-à-dire qu'ils ont la possibilité technique de s'y abonner, tandis qu'ils ne sont que 53% à penser que plus de la moitié de leurs administrés possèdent un ordinateur leur permettant de naviguer sur le net.

En réalité, selon l'ARCEP, entre 90% et 99% (en fonction du département) des foyers sont éligibles à Internet en haut débit, et une étude du Crédoc réalisée fin 2008 montre qu'environ 70% des foyers disposent d'un ordinateur (30% des non-diplômés, 67 % des adultes, 90% des cadres, 92% des 12-17 ans). Presque tous ces ordinateurs sont connectés à Internet, puisque 61 % des Français disposent d'un accès à Internet (26% des retraités, 27 % des non-diplômés, 34% des ménages modestes, 86% des étudiants, 88% des cadres, 89% des 12-17 ans et 91% des hauts revenus).

ECONOMIE

Dunkerque 2010 - Conférence Européenne des Villes Durables

En 2010, Dunkerque va accueillir la 6e Conférence Européenne des Villes Durables, après celles d'Aalborg (en 1994 et 2004), de Lisbonne (1996), de Hanovre (2000), et de Séville (2007). Pendant trois jours, du 19 au 21 mai prochain, plus de 1 500 participants sont attendus : maires, élus locaux, techniciens, représentants de l'Union européenne et des États, entreprises et ONG. Ensemble, ils vont débattre, échanger et confronter leurs idées et leurs expériences sur la ville durable du XXIe siècle. La Fédération des Maires des Villes Moyennes est l'un des partenaires institutionnels de cet événement européen à destination des élus locaux.

Après les accords des Nations Unies de Copenhague sur le Climat en décembre 2009, ce sera l'occasion de décliner ces engagements à l'échelle des territoires. Dunkerque 2010 vise à promouvoir et à relayer à grande échelle des actions durables dans toute l'Europe, ainsi qu'à permettre aux autorités locales d'influencer les politiques durables à travers leurs réussites.

Selon le programme officiel, « la conférence de Dunkerque 2010 examinera comment le développement durable peut aider les autorités locales à relever les défis économiques, sociaux et climatiques actuels. Les participants exploreront comment la mise en pratique du développement durable peut être poussée davantage au niveau européen dans le contexte financier et économique actuel, tout en considérant les résultats des négociations sur le climat qui auront lieu en décembre 2009 à Copenhague ».

Pour en savoir plus et s'inscrire :

<http://www.dunkerque2010.org/fr/accueil/index.html>

TOURISME

Une convention ministérielle pour accroître l'attractivité touristique du patrimoine français

Le 6 novembre, le ministre de la Culture et de la Communication, et le secrétaire d'État chargé du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et Moyennes Entreprises, du Tourisme, des Services et de la Consommation ont donné « le coup d'envoi d'une nouvelle politique visant à développer le potentiel économique et touristique du patrimoine culturel français ».

Frédéric Mitterrand et Hervé Novelli ont engagé une « collaboration concrète » à travers la signature d'une convention cadre 'Culture-Tourisme' qui fixe un objectif prioritaire : « favoriser l'innovation et les pratiques de valorisation touristique portant sur le patrimoine monumental, en encourageant des opérations pouvant conduire, dans le respect de la conservation de ce patrimoine, à la création d'activités touristiques d'affaires, d'hébergement ou de création d'événements dans les sites ». Le ministère de la Culture et de la Communication proposera une liste de sites placés sous sa responsabilité ou celle de ses établissements publics, dans lesquels l'expérimentation de la valorisation des lieux par l'installation d'une activité économique (restauration, hôtellerie, séminaires, etc.) lui apparaîtra envisageable « au regard de leur qualité et de leur conservation patrimoniales ». Il appartiendra à Atout France, l'agence de développement touristique de la France, d'engager avec les responsables des sites concernés, les contacts nécessaires à la mise en place de cette expérimentation.

Les autres objectifs de la convention consistent à œuvrer conjointement au développement de grands projets événementiel ; élaborer un outil partagé pour la connaissance de la fréquentation touristique des sites et événements culturels ; promouvoir le tourisme culturel ; développer la marque 'Qualité-Tourisme' ; promouvoir la politique 'Culture et Handicap' ; renforcer le lien entre tourisme et cinéma ; valoriser les itinéraires culturels européens comme vecteur de tourisme responsable ; œuvrer conjointement au niveau européen et international.

ECONOMIE

Numérique - Grand emprunt : 4 milliards pour débloquent le très haut débit

La Commission sur le grand emprunt a rendu son rapport proposant un montant de 35 milliards d'euros. Cet emprunt sera décomposé en sept secteurs d'intervention, eux-mêmes décomposés en 17 programmes d'action.

La part spécifiquement destinée au numérique atteindra 4 milliards d'euros, faisant de cet axe le 3e axe en termes de

moyens alloués (16 milliards seront dédiés à l'enseignement supérieur, et 4,5 milliards au développement durable). Ces 4 milliards d'euros sont accueillis très favorablement par la secrétaire d'Etat à l'Économie numérique, qui attendait de 3 à 5 milliards, mais ne représente qu'une infime part des 40 milliards nécessaires à la couverture du territoire national en fibre optique. L'État compte cependant sur un effet levier, qui devrait faire correspondre le total de l'emprunt (35 milliards) à un effort de 60 milliards d'euros, grâce à des financements privés.

L'enveloppe « Société numérique » est divisée en 2 programmes d'action. D'une part, 2 milliards pour accélérer l'évolution vers le très haut débit, avec la création d'une Agence publique pour le numérique comme point central de l'enveloppe. Les investissements se feraient pour moitié sous formes d'avances remboursables ou de garanties de prêt et, pour le reste, de subventions et de bonifications de prêt. L'investissement total doit pouvoir atteindre 20 à 30 milliards, débloqués par ces 2 milliards.

D'autre part, 2 milliards pour développer les usages et contenus numériques innovants, en investissant dans des « réseaux intelligents et des applications innovantes » (télétravail, télémedecine, e-santé, e-administration, e-éducation, e-justice, numérisation du patrimoine culturel...).

ECONOMIE

Agenda

8 décembre 2009

Paris

Séminaire de restitution sur le dimensionnement des effectifs par services des villes moyennes.
Étude FMVM

9 décembre 2009

Bruxelles

Réunion du Conseil d'administration de la FMVM

10-11 décembre 2009

Valence

États généraux de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en Sud Rhône-Alpes.

La FMVM est partenaire de cette manifestation, à dimension nationale et locale, organisée par la ville de Valence.

Au programme : vie étudiante ; recherche et plateformes de transferts de technologies ; diffusion scientifique et technique ; développement des diplômés à bac +3 ; nouvelle gouvernance des pôles délocalisés...

Renseignements et inscriptions :

<http://etats-generaux-esr.valence.fr/>

ECONOMIE

Traité de Lisbonne et nominations

À l'issue du sommet européen du 19 novembre 2009, le Belge Herman Van Rompuy a été désigné premier président du Conseil européen, dans le contexte de la prochaine entrée en vigueur du Traité de Lisbonne.

Au regard des institutions, le président du Conseil européen n'a pas de pouvoir de contrainte sur les pays membres. Il a pour principale fonction de préparer, présider et organiser les réunions du Conseil européen, dont les réunions sont fixées au nombre de deux par semestre. Il peut néanmoins décider, si les circonstances l'imposent, de convoquer un conseil extraordinaire. Le conseil prenant ses décisions au consensus, le président a un rôle à jouer dans la naissance du compromis qui régit la politique européenne. Enfin, le président du Conseil européen assure la représentation de l'UE sur le plan international. Il est élu pour deux ans et demi, soit la moitié du mandat du Parlement européen. Il peut décider d'en briguer un deuxième, mais le mandat n'est renouvelable qu'une fois. Avant le Traité de Lisbonne, c'était traditionnellement le chef d'Etat ou de gouvernement du pays concerné qui occupait la présidence du Conseil européen. Cette fois, il est clairement stipulé, dans le Traité, que le président ne doit pas avoir d'autre mandat.

De plus, le commissaire européen au Commerce, la britannique Catherine Ashton, devient par la même occasion haut représentant de l'Union européenne aux affaires étrangères, également vice-présidente de la Commission. Elle veillera à la cohérence de l'action extérieure de l'Union. Elle sera également chargée de mettre en place un réseau mondial de diplomates, qui l'assistera dans sa tâche. Les nominations seront officielles le jour de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, le 1er décembre 2009.

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
<http://www.villesdefrance.fr>
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur
Urban, Anaëlle Chouillard
Secrétariat
Anissa Ghaidi